

LE POLYGRAPHE

LE JOURNAL DES RESSOURCES

ÉDITORIAL



Décembre 2010

Volume 9
Numéro 6

Les ressources d'hébergement et la sécurité...

Certains d'entre vous se rappelleront sûrement la visite d'un préventionniste du Service des incendies. Après sa visite, certains se retrouvaient avec des demandes de modifications de leur domicile afin de répondre aux normes de sécurité exigées par les municipalités, le temps alloué pour vous conformer et le montant de l'amende à payer si ce n'était pas respecté.

Plusieurs parmi vous jugeaient ces demandes d'aménagements excessives étant donné que vos ressources d'hébergement sont des résidences familiales. En ce sens, nous vous avons donné raison et nous avons, depuis plus de deux ans, travaillé avec les services des incendies pour faire reconnaître l'aspect milieu de vie et le caractère familial de vos ressources.

La plupart de nos revendications ont été entendues. Par contre, votre sécurité et celle des personnes que vous hébergées ne peuvent être mises de côté. C'est pourquoi nous avons travaillé avec le Service des incendies de Joliette pour élaborer un plan des mesures d'urgence adapté à vos ressources et satisfaisant pour les services des incendies.

Le 5 novembre dernier, nous vous avons fait parvenir une lettre vous demandant de passer dans certains points de service pour prendre possession du document « Plan des mesures d'urgence » que vous devez compléter et qui sera

vérifié par votre intervenante ressource lors de sa prochaine visite.

À ce jour, très peu d'entre vous sont passés prendre le document. Je vous rappelle donc les endroits où vous présenter pour l'obtenir. Votre collaboration est importante et attendue.

Merci à toutes les personnes qui sont venues prendre le document.

Au nom de mon équipe, et en mon nom personnel, je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux temps des Fêtes.

Denis Girard
Chef du SHNI

Plan des mesures d'urgence disponible au :

1180, boul. Manseau, Joliette
1280, boul. St-Henri, Mascouche
3733, rue Charbonneau, Rawdon
1525, ch. du Gouvernement, Ste-Julienne
625, rue Leclerc, Repentigny
48, rue Maskinongé, St-Gabriel
480, rue Frontenac, Berthierville



ÉVÈNEMENTS À VENIR

Colloque 2011 du SHNI « Héberger en toute sécurité »

Réservez dès maintenant le 13 avril 2011 à votre agenda!

En raison du succès du colloque de l'an dernier, nous avons décidé de renouveler l'expérience. Cette fois-ci, l'évènement aura lieu au Club de Golf Montcalm à St-Liguori. Les thèmes abordés seront en lien avec la prévention et la sécurité dans votre milieu de vie. Au cours de cette journée, vous aurez la chance d'assister à l'ensemble des présentations. Ainsi, votre coffre à outils s'en trouvera enrichi. Notez que les frais de transport vous seront remboursés.

Surveillez Le Polygraphe de mars 2011 pour de plus amples informations.

Cette invitation s'adresse également aux établissements utilisateurs du Service d'hébergement non institutionnel.



CHRONIQUE NUTRITION

Boulettes aigres-douces

Boulettes

½ lb de jambon haché
½ lb de porc haché
1 lb de bœuf haché
1 tasse de pain émietté ou de biscuit soda
½ tasse de lait
2 œufs battus
½ c. à thé de sel

Sauce

1½ tasse de cassonade
¾ tasse de vinaigre
½ tasse d'eau
1 c. à soupe de moutarde sèche



Étapes

- 1° Mélanger ensemble les ingrédients de la première préparation (boulettes).
- 2° Faire de petites boulettes et disposer dans un récipient profond allant au four.
- 3° Mélanger les ingrédients de la deuxième préparation (sauce) et verser sur les boulettes.
- 4° Cuire à 350 °F pendant 1 heure ½.

ARTICLE DU MOIS



Tenue budgétaire pour les clients

Des observations faites lors du suivi des intervenants concernant la gestion de l'argent des clients et la directive sur la tenue du dossier des clients nous ont amenés à créer un formulaire unique.

Ce **nouveau formulaire**, inclus à cet envoi, devra être utilisé à partir de **janvier 2011**.

- ✓ Les intervenants au suivi clientèle seront également informés de ce changement.
- ✓ Une formation se donnera sur la tenue budgétaire, vous serez éventuellement interpellés. Cette formation permettra de clarifier et d'uniformiser la façon de procéder afin d'avoir une tenue budgétaire adéquate.

En attendant, voici quelques rappels pour une bonne tenue budgétaire :

- ✓ Faire la tenue budgétaire à la fin de chaque mois.

- ✓ Chaque client adulte doit avoir son compte à son propre nom.
- ✓ Pour les enfants, nous vous demandons d'ouvrir un compte pour le « 5 \$/jour ».
- ✓ Avoir une preuve écrite des transactions faites au compte bancaire (relevé bancaire ou copie du livret).
- ✓ Conserver toutes les factures de chacun des clients et les identifier à leur nom.
- ✓ Pour des achats de plus de 75 \$, demander l'autorisation de l'intervenant.

Autre règle très importante à respecter.

Si vous consultez l'annexe 6 de votre contrat RI ou l'annexe 3 de votre contrat RA, vous lirez qui « paie quoi » au sujet des articles de base pour les usagers hébergés.

CHRONIQUE DE LA PHARMACIE

Apparemment, la vitamine C est bonne pour la santé! Cependant, si vous vous nourrissez selon les recommandations du Guide alimentaire canadien, votre organisme devrait recevoir tous les apports quotidiens nécessaires. Avant de penser à administrer des vitamines (ou des produits naturels) à la clientèle hébergée, consulter l'intervenant suivi client. Une consultation médicale pourrait se révéler appropriée.

En effet, tant pour vous que pour la clientèle, les médicaments en vente libre peuvent interagir avec certains médicaments prescrits et avoir des effets sur votre condition de santé respective. C'est le rôle de votre pharmacien de vous conseiller à leur sujet. Ne prenez pas le risque de subir ou que les clients subissent les inconvénients d'une interaction médicamenteuse. Demandez les conseils de votre pharmacien avant de choisir un médicament en vente libre pour soulager vos ou leurs symptômes. Pensez également à vous référer à la ligne Info-Santé.



Médicaments en vente libre et produits naturels

Dans le même ordre d'idées, demandez toujours l'avis de votre pharmacien avant de consommer un produit naturel, surtout si vous prenez des médicaments ou souffrez d'une maladie. Les produits naturels contiennent des substances actives. S'ils peuvent ainsi avoir des effets bénéfiques sur certains symptômes préoccupants, ils peuvent également provoquer des interactions néfastes. Naturel ne veut pas dire sans danger, mieux vaut prévenir...

M. Benoit Farmer, pharmacien
Tél. : 450 756-4576
478, rue St-Viateur
Joliette (Québec) J6E 3B3



CHRONIQUE PARTENAIRES



Mot de la présidente du comité des usagers

Bonjour.

Comme présidente, je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous présenter le comité des usagers du Centre de réadaptation La Myriade.

La mission du comité est de :

- ✓ Renseigner les clients sur leurs droits et leurs obligations.
- ✓ Promouvoir l'amélioration de la qualité de vie des clients à l'égard des services obtenus de l'établissement.
- ✓ Accompagner et assister, sur demande, un client dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte.
- ✓ Défendre les droits et intérêts collectifs des clients ou, à la demande d'un client, ses droits et ses intérêts en tant qu'individu auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

Nous sommes là pour les usagers et ils peuvent communiquer avec le comité par :

Ligne sans frais du comité des usagers : **1 866 252-9600**
Adresse Internet : comite.usager.myriade@ssss.gouv.qc.ca
Adresse postale : 339, boul. Base-de-Roc
Joliette (Québec) J6E 5P3

À leur demande, n'hésitez pas à leur donner nos coordonnées ou lorsque vous croyez que le comité peut faire une différence dans l'amélioration de la qualité de leur vie.

Les membres du comité des usagers du Centre de réadaptation La Myriade profitent de cette tribune pour vous souhaiter un merveilleux temps des Fêtes. Cette période de l'année est un moment privilégié pour transmettre à ceux qui nous entourent un message de joie et de bonheur.

En terminant, je tiens à vous remercier pour votre travail auprès de la clientèle et de votre implication auprès d'elle dans la vie de tous les jours.

Carole Duchesneau, présidente

De nos différences, trouvons un sens

Cours de RCR...

Nous savons tous qu'il est important de pouvoir intervenir dans les situations d'urgence que nous pouvons rencontrer dans toutes les sphères d'activité. En tant que RNI, nos clients comptent sur nous.

Êtes-vous intéressés à suivre un cours de RCR? En nous regroupant nous pourrions obtenir un tarif de groupe.

Contactez-moi au : 450 470-1529

Marie-Josée Laporte
Responsable RI



Mme Monique Alliette 450 431- 4909

Clientèle

Elle possède les habiletés nécessaires pour travailler avec des personnes, de tout âge, vivant avec une déficience intellectuelle, présentant un trouble envahissement du développement et celles aux prises avec des troubles mentaux. Cette dame serait à l'aise avec des personnes qui requièrent des soins physiques légers et celles qui présentent des troubles de comportement faciles à gérer.

* Elle a déjà travaillé avec la clientèle ayant un handicap intellectuel, et ce, pendant plusieurs années.

Territoire

Elle peut se déplacer dans la MRC de Montcalm, c'est à dire, St-Lin, Ste-Julienne et aux alentours. Elle serait prête à se rendre à Joliette, à Mascouche, à Terrebonne et à Joliette selon le nombre d'heures demandé.

Disponibilité

Le jour, le soir, la nuit et les week-ends.

Cette annonce vous est faite à titre gracieux et n'engage en rien la responsabilité du CR La Myriade.

CHRONIQUES DIVERSES

Plan des mesures d'urgence...



Nous tenons à exprimer nos remerciements à M. Carl Gauthier, chef de division-prévention au Service des incendies de la Ville de Joliette, pour ses commentaires judicieux lors de l'élaboration de ce plan, à Mme Karine Lachapelle pour l'impression et le montage des documents ainsi qu'à toutes les agentes administratives des points de service participants.



Un nouveau formulaire est maintenant disponible (annexe 49). Celui-ci vous permettra, à la fois, d'inscrire vos réclamations en lien avec les services rendus à la clientèle et vos participations aux formations. Toutes les réclamations doivent se faire à l'intérieur de l'année financière pour laquelle les dépenses ont été effectuées (1^{er} avril au 31 mars). Afin d'éviter les oublis ou quelconques confusions, nous vous suggérons de le remettre mensuellement à l'intervenant concerné.

Vous pouvez faire des copies du formulaire joint au présent envoi.